



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le - 7 AVR. 2020

direction
départementale
des territoires

Jura

service
de l'eau, des risques
de l'environnement
et de la forêt

Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté inter-préfectoral relatif à la délimitation des zones de protection des aires d'alimentation des captages prioritaires du Besançon à Montagna-le-Reconduit et de la Doye à Graye-et-Charnay (Jura), exploités par le Syndicat de distribution d'eau potable Bresse-Suran-Revermont

Le projet d'arrêté inter-préfectoral relatif à la délimitation des zones de protection des aires d'alimentation des sources du Besançon et de la Doye a été mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le Jura, pour la phase de participation du public, du 17 février 2020 au 9 mars 2020 inclus.

La mise en ligne des modalités de la participation du public est rendue obligatoire par l'article L120-1 du Code de l'environnement. Elle a été effectuée simultanément.

Résultat de la participation du public :

Aucun courriel n'a été reçu.
En conséquence, le projet de décision ne sera pas modifié.

horaires d'ouverture :

9h00 – 11h45
13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
BP 50356
39015 Lons-le-Saunier
Cédex

téléphone :
03 84 86 80 00
télécopie :
03 84 86 80 10
courriel :
ddt@jura.gouv.fr

Le chef du service de l'eau, des risques,
de l'environnement et de la forêt

Bertrand BROHON